

# Le logement social

2 mai 2022

## Ma demande de logement social

### Les étapes



**Je fais une seule demande qui sera transmise à tous les bailleurs sociaux du département de la Loire-Atlantique**

### Sur internet

- [Demande de logement de Loire-Atlantique](#)

### Dossier papier

À remettre une fois complété :

- au CCAS de votre commune
- ou à l'[ADIL](#) : 12 rue du Président Herriot – 44000 NANTES  
Tél. 02 40 89 94 50

### Documents obligatoires pour la demande de logement social

- La pièce d'identité du demandeur et du codemandeur (carte d'identité ou passeport ou Titre de séjour valide)
- Vos 2 derniers avis d'imposition (N-1 et N-2)
- Votre numéro de Sécurité sociale.

La demande de logement ne pourra être enregistrée sans ces documents ou informations.  
Aucune proposition d'attribution ne pourra vous être faite sans avis d'imposition.

Un accompagnement est également proposé pour l'accès au logement avec des agents dédiés au Pôle Solidarités.

Les permanences Logement social sont sans rendez-vous mais l'accueil téléphonique est à privilégier :

- lundi de 13 h 30 à 17 h puis mercredi et vendredi de 9 h à 12 h

## **J'ai effectué ma demande de logement social et après ?**

Votre demande est enregistrée. Un numéro d'enregistrement vous sera communiqué par mail ou par courrier sous 10 jours.

Si je ne reçois pas ce numéro d'enregistrement je dois contacter l'[ADIL](#) au 02 40 89 94 50

## **Que dois-je faire une fois ma demande enregistrée ?**

- Votre demande de logement social a une **durée de validité d'1 an**.  
À renouveler tous les ans.
- Vous devez la renouveler **1 mois avant son expiration**.  
(Une notification automatique vous sera envoyée par mail ou par courrier pour effectuer ce renouvellement. Veillez à ce que votre adresse mail soit bien renseignée).

Ce n'est pas à vous de contacter les bailleurs sociaux, ils vous appellent si un logement correspond à votre demande.

Tous changements de situation (Familiale, économique, d'adresse, de téléphone...) doivent être modifiés sur votre demande (avec pièces justificatives). Vous pouvez joindre ces pièces justificatives sur le site internet :

[www.demandelogement44.fr](http://www.demandelogement44.fr) ou adresser ces éléments à l'[ADIL](#).

Nous vous rappelons que vous êtes **responsable** de votre demande et de son suivi.

Vous pouvez solliciter le service logement de votre commune pour des informations et orientations complémentaires. Le service logement de Saint-Sébastien-sur-Loire est joignable au 02 40 80 85 80. Un rendez-vous téléphonique peut vous être proposé.

## **Contact**

### **CCAS**

7 rue du Petit Anjou  
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 80

### [\*\*Écrire\*\*](#)

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30

## Documents à télécharger

- [\*\*CCAS - Logement social\*\*](#)  
[pdf | 620.42 Ko](#)
- [\*\*Ma demande de logement social dans l'une des communes de Nantes Métropole\*\*](#)  
[pdf | 739.73 Ko](#)

■

- [Contact](#)
- [Documents](#)